

Conseil Municipal du 12 février 2024

à 18h00

N°ordre 37
N° identifiant 2024-0025

Titre Ouverture de l'accueil de loisirs du Bois de Saint-Pierre - vacances de printemps et d'été 2024

Rapporteur(s) Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN
Date de la convocation 31/01/2024

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Coralie BREUILLÉ-JEAN

PJ. Modalités d'accueil de l'accueil de loisirs municipal du Bois de Saint-Pierre - Vacances de printemps et d'été 2024

Membres en exercice 53
Quorum 27

Présents	38	Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD Adjoint M. Frankie ANGEBAULT - Mme Lisa BELLUCO - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - Mme Julie FONTAINE - M. Bouziane FOURKA - M. Aloïs GABORIT - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Solange LAOUDJAMAÏ - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - Mme Myriam MARCIL - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Claude THIBAUT Conseillers municipaux
----------	----	---

Absents	4	Mme Béatrice BEJANIN - M. Alain CLAEYS - Mme Carine GILLES - Mme Monique HERNANDEZ Conseillers municipaux
---------	---	--

Mandats	11	Mandants	Mandataires
		Mme Samira BARRO-KONATÉ	Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN
		Mme Isabelle CHÉDANEAU	M. Anthony BROTTIER
		M. Rafael DOS SANTOS CRUZ	Mme Hélène PAUMIER
		Mme Alexandra DUVAL	Mme Julie FONTAINE
		M. Jean-Louis FOURCAUD	M. Robert ROCHAUD
		M. Didier LONGUEVILLE	Mme Solange LAOUDJAMAÏ
		M. Amir MISTRIH	M. Théo SAGET
		Mme Chantal NOCQUET	M. Stéphane ALLOUCH
		M. Kentin PLINGUET	M. Laurent LUCAUD
Observations		Mme Sylvie SAP	M. Pierre-Étienne ROUET
		Mme Lucile VALLET	M. François BLANCHARD
		L'ordre des délibérations est le suivant : 1 à 42	

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Droits aux vacances et aux loisirs
------------------	---

Le programme de revitalisation du Bois de Saint-Pierre vise, entre autres, à enrichir l'offre éducative en devenant le support privilégié pour l'éducation en milieu naturel.

Dans ce cadre, il est proposé que l'accueil de loisirs du Bois de Saint-Pierre puisse à la fois :

- offrir un accueil en journée selon les mêmes modalités que les années précédentes
- organiser en direct des camps durant l'été
- accueillir des camps organisés par des structures extérieures sur un espace mis à disposition et la location de certaines infrastructures.

Les modalités détaillées sont décrites dans l'annexe à la présente délibération. Il est à noter que durant la période de travaux du Centre socio-culturel des 3 Cités, 40 enfants de 3-12 ans seront également accueilli.es au sein de l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH° des Bois de Saint-Pierre).

La tarification de ces activités fait l'objet d'une délibération spécifique présentée lors de la séance du Conseil municipal du 26 juin 2023.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de donner votre accord sur les projets**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer les recettes :**
 - o **à l'article 706888 du Budget Principal en ce qui concerne la participation des familles pour les animations ainsi que pour les camps organisés pour les enfants de l'accueil du Bois de Saint-Pierre**

POUR	49		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Coralie BREUILLÉ-JEAN



RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	--------

Mise en ligne le	16 février 2024		
Date de réception en préfecture	16 février 2024	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20240212-184098-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.10	Divers	

Modalités d'accueil de l'accueil de loisirs municipal du Bois de Saint-Pierre

Vacances de printemps et d'été 2024

1. L'accueil en journée durant les vacances de printemps et d'été

1.1. PÉRIODES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs fonctionne, en journée complète, pendant les vacances de printemps et d'été.

1.2. CONDITIONS D'ACCUEIL

1.2.1. Âge

Sont admis les enfants âgés :

- de 6 ans à 12 ans non révolus, pour les vacances de printemps
- de 6 ans à 16 ans non révolus, pour les vacances estivales.

1.2.2. Inscription

Les inscriptions s'effectuent à la semaine.

1.2.3. Domiciliation des familles

Les enfants sont admis, dans l'ordre de priorité, dont les familles sont domiciliées comme suit :

- sur le territoire de la commune de Poitiers
- sur le territoire des communes de Grand Poitiers
- sur le territoire des autres communes.

1.3. Transports

1.3.1. Quotidien : de Poitiers à l'accueil de loisirs des Bois de Saint-Pierre

Les familles peuvent disposer du service de car mis en place pour le transport des enfants jusqu'à l'accueil de loisirs. Des points de ramassages sont organisés sur le territoire de la commune. Le service est assuré par un prestataire extérieur, le personnel d'encadrement de l'accueil de loisirs accompagne les enfants tout au long des trajets. Le coût est inclus dans la participation demandée aux familles.

1.3.2. Les sorties

Lors des sorties proposées dans le cadre de l'accueil de loisirs des Bois de Saint-Pierre, selon le ou les groupe(s) concerné(s) par la sortie les transports sont assurés par :

- entre 10 et 20 enfants : les minibus conduits par les animateurs ou directeurs de l'accueil de loisirs
- tout le centre : les trajets sont assurés par un prestataire extérieur, professionnel du transport.

1.4. PARTICIPATION DES FAMILLES

La participation des familles fait l'objet d'une délibération spécifique présentée au Conseil Municipal de juin 2023 conjointe avec la tarification proposée dans le cadre de Vacances Pour Toutes et Tous.

2. L'accueil en camp durant les vacances estivales

L'accueil de loisirs des Bois de Saint-Pierre va proposer à l'été 2024 une formule de séjours en camps organisés pour les enfants de l'accueil de loisirs du Bois de Saint-Pierre.

2.1. Organisation des camps

Ces camps se dérouleront sur deux semaines en juillet et deux semaines en août.

Les enfants seront hébergés dans des structures d'hébergements temporaires (qui restent à définir), avec filles et garçons séparés, animatrices et animateurs séparés.

Chaque camp sera encadré par un·e responsable de camp et 2 à 3 animatrices·teurs. Une rotation de l'effectif encadrant permettra de réguler le temps de travail et d'assurer une sécurité du groupe lors des propositions d'accueil en séjours.

2.2. Projet pédagogique

Un projet pédagogique sera travaillé par l'équipe éducative selon le projet éducatif global.

L'objectif visé est de proposer des activités et animations locales (entièrement sur le site des Bois de Saint-Pierre si possible).

L'équipe d'animation porte une attention particulière au respect des tranches d'âges, aux rythmes biologiques et des besoins physiologiques des participants durant la semaine. L'alternance d'activités plus ou moins dynamiques et de temps calmes est programmée en tenant compte des heures de repas et de la météo.

2.3. Domiciliation des familles

Les enfants sont admis, dans l'ordre de priorité, dont les familles sont domiciliées comme suit :

- sur le territoire de la commune de Poitiers,
- sur les communes de Grand Poitiers Communauté urbaine,
- sur le territoire des autres communes.

2.4. Le transport

Les familles peuvent disposer du service de car mis en place pour le transport des enfants jusqu'à l'accueil de loisirs en journée (voir § 2.4.1 - « l'accueil en journée durant les vacances estivales »). Le service est assuré par un prestataire extérieur, le personnel d'encadrement de l'accueil de loisirs accompagne les enfants tout au long des trajets. Le coût est inclus dans la participation demandée aux familles.

Durant les sorties, le transport sera assuré par des minibus conduits par les animatrices·teurs du camp.

2.5. Les tarifs

La tarification fait l'objet d'une délibération spécifique présentée au Conseil Municipal de juin 2023 conjointe avec la tarification proposée dans le cadre de Vacances Pour Toutes et Tous.

2.6. Inscription

Les inscriptions s'effectuent à la semaine.